

Règlement

Concours dis-moi dix mots à la folie

Article 1

L'Institut français relaie le concours « dis-moi dix mots » proposé par le Ministère de la Culture et propose une version nationale ouverte à tous les apprenants de français.

Article 2

Le concours s'adresse à tous les élèves des établissements hongrois de niveau élémentaire et secondaire où le français est enseigné.

Article 3

Le concours consiste à réaliser des productions littéraires collectives dans l'une des catégories suivantes :

- Poésie
- Conte
- Scène de théâtre

Les classes doivent également choisir l'une des catégories suivantes :

- Primaire
- Secondaire
- Bilingue

Ces productions littéraires en français doivent être réalisées sur le thème « Dis-moi dix mots... à la folie », en s'appuyant sur un ou plusieurs des dix mots de l'opération « Dis-moi dix mots » 2013-2014 qui sont : **ambiancer, à tirelarigot, charivari, s'enivrer, faribole, hurluberlu(e), ouf, timbré(e), tohu-bohu, zigzag.**

Les productions peuvent inclure une dimension artistique (dessin, photo, peinture, musique, etc.)

Article 4

Les productions sont présentées soit sur support imprimable d'une dimension maximale de 65 x 50 cm, soit sur support audio ou audiovisuel d'une durée maximale de 5 minutes et d'une taille maximale de 200 Mo, soit sur support numérique (fichier d'une taille maximale de 200 Mo), soit sous forme de données informatiques (logiciel, site internet interactif).

Article 5

Les travaux sont réalisés pendant le temps scolaire sous la responsabilité du professeur de français, ou de tout autre enseignant intéressé par l'opération. Ceux-ci pourront s'entourer de collègues d'autres disciplines.



Article 6

Il est conseillé aux équipes pédagogiques de réaliser une copie de leurs productions car celles-ci ne seront pas restituées aux établissements à l'issue de l'opération.

Article 7

Les travaux sont collectifs, ils engagent les élèves d'une seule classe. Si plusieurs classes d'un même établissement concourent, elles présentent chacune un projet différent.

Article 8

Les productions doivent être envoyées avant le 01 mars 2014 à : a.ingold@inst-france.hu
ou par courrier à :

Alice Ingold
INSTITUT FRANÇAIS
Francia Intézet
1011 Budapest, Fő u. 17.

Les productions seront obligatoirement accompagnées d'une fiche d'inscription détaillée à remplir.

Article 9

Les 3 meilleures productions seront récompensées. De nombreux lots sont à gagner !

Article 10

Les participants au concours sont invités à une présentation de leurs productions lors d'un événement spécial en mars 2014 à l'Institut français. L'annonce des lauréats du concours aura lieu à cette occasion.



Fiche d'inscription au concours « Dis-moi dix mots à la folie ! »

Classe :

Etablissement :

Ville :

Nom et prénom de l'enseignant :

Adresse mail :

Catégorie du concours :

Poésie

Conte

Théâtre

Date limite de remise des productions : le 01 mars 2014

Les productions sont à envoyer à : a.ingold@inst-france.hu

ou par courrier à :

Alice Ingold

Institut français de Budapest

Budapest 1011., Fő utca 17.

**Attention aux délais postaux, toute production reçue après le 01 mars 2014
ne sera pas retenue.**